

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, le 12/03/2024

Centre de ressources territoriaux (CRT) : permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible

L'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuit ses efforts de soutien à l'autonomie, avec notamment l'objectif mentionné dans le Projet régional de santé 2023/2028 de permettre aux personnes âgées de vieillir à domicile, tout en améliorant la lisibilité de l'offre existante pour l'ensemble des usagers et la coordination des professionnels de santé.

Le développement des centres ressources territoriaux a été initié en région Paca dès 2018 à travers le dispositif d'Ehpad « hors les murs ». Ils ont pour objectif de permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est pas suffisant.

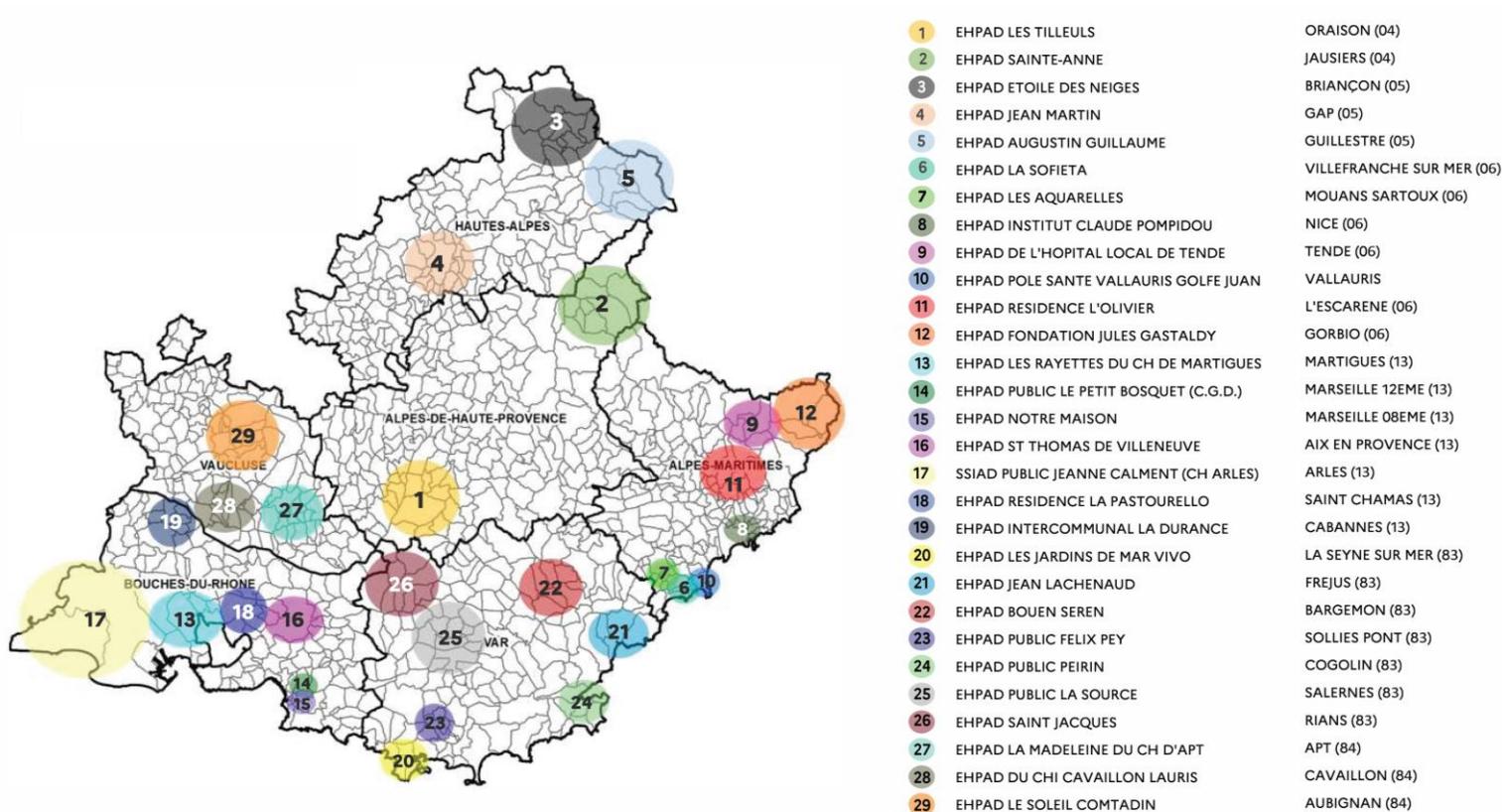
Portés par un Ehpad ou un service à domicile, ces dispositifs, qui constituent une alternative à l'admission en institution, sont entrés dans le droit commun avec la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022.

Les actions des CRT s'inscrivent dans le cadre d'un véritable projet de territoires associant l'ensemble des acteurs intervenant auprès des personnes âgées et de leurs aidants.

Contact presse

Agence régionale de santé Paca
Service communication
Mail : ars-paca-communication@ars.sante.fr
Tél : 04 13 55 83 70

Avec 29 centres de ressources territoriaux, la région Paca est celle qui compte le plus de porteurs sur le territoire national.



Un nouvel appel à candidatures a été lancé hier afin de créer 16 nouveaux CRT sur la région, portant ainsi le nombre de porteurs à 45 avant la fin de l'année 2024, dépassant ainsi l'objectif national fixé à 42 CRT en Paca pour 2028.

Contact presse

Agence régionale de santé Paca
 Service communication
 Mail : ars-paca-communication@ars.sante.fr
 Tél : 04 13 55 83 70